



Autorité Nationale chargée des Mesures
Correctives Commerciales (ANMCC)

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA REPARTITION DE QUOTA

Il est porté à la connaissance des importateurs que dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde et conformément aux dispositions de l'Arrêté n° 6187/2021-MICA du 02 mars 2021, l'ANMCC lance un Appel à Manifestation d'Intérêt en vue de la répartition de quota utilisable au cours de l'année 2024.

Produits concernés :

- Pâtes alimentaires relevant des codes SH 19021100, 19021900, 19022000 et 19023000
- Lait concentré relevant des codes SH 04029100 et 04029900

Volume du quota :

- Pâtes alimentaires : 3 000 tonnes
- Lait concentré : 1 500 tonnes

Chaque quota sera réparti aux importateurs intéressés dont:

- 90% sera accordé aux importateurs ayant déjà importés le produit au prorata de la moyenne des quantités importées au cours des trois dernières années,
- 10% sera attribué équitablement aux nouveaux importateurs.

Le dossier de manifestation d'intérêt pour la demande de quote-part doit être établi suivant le canevas à récupérer au bureau de l'ANMCC **Maison des Produits 67 Ha Antananarivo** ou à demander par e-mail à l'adresse : ssi.anmcc@gmail.com copie : dg.anmcc@gmail.com.

Il doit être adressé au Directeur Général de l'ANMCC, sous plis fermé avec la mention : « **A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT** », à la **Maison des Produits 67 Ha Antananarivo** ou envoyé par e-mail à l'adresse dg.anmcc@gmail.com au plus tard **le 30 Avril 2024 à 14 h.**

Les plis seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des dossiers en présence des importateurs ou leurs représentants qui souhaitent y assister.

Fait à Antananarivo, le

18 AVR 2024

LE DIRECTEUR GENERAL



BARTHELEMY